

## Relations industrielles Industrial Relations



### Sansfaçon, Michel, *L'indemnisation des victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles : aspects juridiques en droit québécois*

Anne-Marie Laflamme

Volume 52, Number 4, 1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/051213ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/051213ar>

[See table of contents](#)

#### Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

#### ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

#### Cite this review

Laflamme, A.-M. (1997). Review of [Sansfaçon, Michel, *L'indemnisation des victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles : aspects juridiques en droit québécois*]. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 52(4), 900–901. <https://doi.org/10.7202/051213ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1997

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

***L'indemnisation des victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles : aspects juridiques en droit québécois***

par Michel SANSFAÇON, Montréal : Wilson & Lafleur, 1997, 328 p., ISBN 2-89127-389-3

Cet ouvrage est consacré aux règles juridiques applicables à l'indemnisation des lésions professionnelles en droit québécois. Il présente la particularité de couvrir l'ensemble des dispositions de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (L.R.Q., c. A-3.00, en vigueur depuis le 19 août 1985) en y intégrant l'interprétation qui en a été faite par les tribunaux. Le défi était de taille pour l'auteur puisque plusieurs questions ont fait l'objet de grands débats jurisprudentiels et certaines d'entre elles demeurent toujours sans réponse véritablement unanime puisqu'elles continuent de faire l'objet de courants divergents.

Au premier chapitre, la loi est située dans son contexte constitutionnel et historique et l'auteur en précise l'objet et la portée générale. Dans les quinze chapitres suivants, l'auteur suit, dans les grandes lignes, l'ordre des sujets choisi par le législateur en se permettant toutefois de l'inverser à quelques reprises pour une meilleure compréhension du lecteur quant aux différentes étapes du processus d'indemnisation.

L'auteur traite d'abord du champ d'application de la loi et des notions de « travailleur » et d'« employeur » pour ensuite nous entretenir de la définition de lésion professionnelle proprement dite et de ses composantes (accident de travail, maladie professionnelle, rechute, récurrence et aggravation). Malgré l'ampleur des sujets, il dresse un portrait succinct mais judicieux de l'état du droit sur chacun de ces concepts. Viennent ensuite les chapitres relatifs à la procédure d'avis et de réclamation, à l'évaluation médicale et son mode particulier de contestation, à l'assistance médicale, aux indemnités, à la réadaptation et enfin, au droit de retour au travail. Cet ordre de présentation permet au lecteur de suivre toutes

les étapes du processus d'indemnisation des lésions professionnelles, de la réclamation initiale jusqu'à la réinsertion sur le marché du travail.

L'exposé des dispositions législatives est toujours suivi d'un résumé de la jurisprudence applicable et est ponctué de citations extraites des décisions rendues sur les sujets les plus controversés. Le lecteur est ainsi en mesure d'apprécier les points de vue divergents des tribunaux à chaque étape du processus.

Les chapitres subséquents font d'abord état de la protection du travailleur contre les mesures prohibées et ensuite discutent successivement du financement du régime, des recours, des instances décisionnelles (Commission de la santé et de la sécurité du travail, Bureau de révision et Commission d'appel en matière de lésions professionnelles) et des dispositions pénales.

En somme, l'auteur réussit à l'intérieur de ce volume à couvrir tous les aspects de la loi et à résumer de façon générale l'état du droit sur chacune des questions. Cependant, le lecteur ne trouvera pas un exposé exhaustif sur toutes les interrogations que suscite l'application de la loi. Comme l'auteur le souligne lui-même à quelques reprises, certaines sections auraient pu faire l'objet, à elles seules, d'un ouvrage distinct. Il suffit de penser notamment à la notion de maladie professionnelle et à l'application de la présomption prévue à l'article 29 de la loi qui soulèvent bon nombre de débats devant les tribunaux depuis plusieurs années et que l'auteur a résumé à l'intérieur d'un court exposé d'une page et demie. Pour approfondir la question, le lecteur devrait compléter son examen en se référant aux décisions mentionnées par l'auteur.

Vu dans la perspective d'une loi commentée destinée à guider tout gestion-

naire appelé à l'appliquer, l'ouvrage est très bien conçu. La recherche jurisprudentielle nous apparaît complète et l'auteur a bien su intégrer les commentaires tirés des décisions dans l'analyse des textes de la loi. En particulier, les questions controversées ayant fait l'objet de grands débats sont très bien résumées. Nous pensons entre autres au sujet de l'indemnisation du travailleur pour les quatorze premiers jours d'incapacité qui a fait l'objet d'un débat jusqu'en Cour suprême du Canada. Par contre, le lecteur reste un peu sur son appétit en ce qui concerne les questions qui n'ont pas été examinées par les tribunaux jusqu'en date de l'ouvrage. En ce sens, le lecteur ne doit pas s'attendre à y trouver ce qui *pourrait représenter l'opinion de l'auteur* comme telle à savoir sa propre interprétation de la loi, des jugements de valeur de sa part ou encore sa position sur les aspects sociaux. Il faut comprendre que l'auteur s'est appliqué essentiellement à faire état de l'interprétation faite par les tribunaux. En dépit de ce fait, le lecteur trouvera toujours un court exposé précis et objectif sur à peu près toutes les questions relatives à l'application de la loi.

L'ouvrage est accompagné d'une table des matières, d'une bibliographie et d'un index de la jurisprudence citée. Sa structure permet d'avoir accès directement à l'information recherchée à partir de la table des matières. Notons toutefois l'absence d'un index analytique qui aurait pu permettre au lecteur de repérer plus facilement les informations concernant certaines notions qui sont communes à plusieurs chapitres de la loi. On peut penser ici à la notion d'atteinte perma-

nente à l'intégrité physique qui a fait l'objet d'un débat jurisprudentiel en tant que prérequis à la reconnaissance du droit à la réadaptation et dont il est question aussi au chapitre des indemnités.

En conclusion, ce volume est un outil précieux pour toute personne qui doit se familiariser rapidement avec les tenants et aboutissants de cette loi. Même s'il s'inscrit dans un créneau résolument juridique, son langage est simple et accessible de sorte qu'il s'adresse tout autant aux gestionnaires des ressources humaines, aux représentants des travailleurs qu'aux juristes.

Il convient cependant de mentionner que déjà depuis la rédaction du texte dont la documentation est à jour en date du 1<sup>er</sup> juillet 1996 certaines modifications législatives ont été apportées, particulièrement au chapitre du financement (projet de loi 74, sanctionné le 23 décembre 1996). De plus, le 12 juin 1997, le législateur a également sanctionné un nouveau projet de loi qui, lorsqu'il entrera en vigueur, entraînera des modifications majeures en ce qui concerne notamment les mécanismes de contestation et les instances décisionnelles. En dépit de ces modifications législatives, la jurisprudence à laquelle se réfère l'auteur demeurera *pertinente pour ce qui est particulièrement de l'interprétation des principes d'indemnisation* (notions d'accident, de maladie professionnelle, d'incapacité, de limitations fonctionnelles, etc.).

**ANNE-MARIE LAFLAMME**  
Beauvais, Truchon et Associés  
Québec